

JOURNÉE DU COPFR : 18 JUIN 2011

DE LA NÉCESSITÉ DE PUBLIER LES TEXTES D'APPLICATIONS DE LA LOI 17-04 !

Environ 250 pharmaciens ont assisté à la journée organisée par le Conseil de l'Ordre des Pharmaciens Fabricants Répartiteurs (COPFR). Cette 15^{ème} édition du genre, qui s'est déroulée à Casablanca, le samedi 18 juin dernier, a traité de la "Responsabilité pharmaceutique et code du médicament et de la pharmacie". Le choix de ce thème n'a pas été fortuit car le rôle du pharmacien d'industrie est sujet à débat, particulièrement depuis les différentes affaires qui ont touché le médicament à travers le monde d'une manière générale, et en France en particulier. Ce pharmacien, dont les missions sont généralement méconnues, est en réalité une pièce maîtresse au sein de l'industrie pharmaceutique. C'est sur ses épaules que repose, entre autres, la responsabilité de refuser une libération de lot malgré l'incidence économique de ce geste. "Savoir dire non" est un rôle devant lequel il ne peut se dérober.

Au Maroc, le rôle du pharmacien de l'industrie et celui de la répartition ont été clairement définis par la loi 17-04. M. Reda Amar, Chef de division à la direction des affaires générales chargée des professions réglementées au SGG, a passé en revue toutes les dispositions du code du médicament et de la pharmacie concernant les pharmaciens responsables des établissements pharmaceutiques.

La présence de M. Jean-Pierre Paccioni et de M. Philippe Godon, respectivement présidents du conseil de l'ordre des pharmaciens de France, section industrie et section répartition, a permis d'établir un parallèle avec les textes de loi français, d'autant plus que ces derniers régissant le rôle du pharmacien responsable en France, présentent beaucoup de similitudes avec la loi 17-04. D'après M. Paccioni, "le pharmacien responsable doit être capable de voir le point de détail, d'être proactif et de prendre des mesures difficiles". C'est ce qui pousse aujourd'hui le conseil de l'ordre des pharmaciens de France à étudier toutes les pistes pour ne garder que celles qui garantissent l'indépendance du pharmacien dans la prise des décisions, condition nécessaire pour préserver l'intérêt du malade. Ce pharmacien a également parlé de la responsabilité du pharmacien responsable en industrie dans la qualification promotionnelle de toute information relative au médicament. La promotion et la publicité des médicaments au Maroc ont également été largement débattues car ces dernières doivent être correctement encadrées et empreintes d'éthique. Le médicament n'est pas un produit comme les autres, ce n'est pas un banal article de consommation et une fois de plus, seul l'intérêt du malade doit être la préoccupation principale des acteurs de la santé.

Lors de cette rencontre, plusieurs présentations ont été dédiées à la répartition. Ce secteur est aujourd'hui contraint de s'adapter à une conjoncture difficile liée à la baisse des prix des médicaments et aux difficultés économiques que connaissent les pharmaciens d'officine. La vigilance est de mise pour préserver la traçabilité exceptionnelle dont jouit le médicament au Maroc.

Cette journée a abouti à des recommandations que nous vous communiquons, dont la plus importante actuellement est la publication des textes d'application de la loi 17-04. Sans eux, les acquis de cette loi risquent d'être compromis.



Plus de 250 participants !



M. Rachid Lamrini, président du COPFR



M. Reda Amar, chef de division à la Direction des Affaires générales chargée des professions réglementées du SGG



M. Philippe Godon, président de la Section C du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens de France



M. Reda Amar (SGG), M. Rachid Lamrini (COPFR), M. A. Zalim (chef de division de la pharmacie DMP)

Recommandations de la XV^{ème} journée du COPFR

1. Demande de publication dans les plus brefs délais des décrets et arrêtés d'application du Code du Médicament et de la Pharmacie après avis du COPFR et ce, conformément à la réglementation en vigueur, en particulier ceux concernant : l'AMM, la pharmacovigilance, les BPF et les BPD, la publicité et la visite médicale, la bioéquivalence, les études cliniques, les fonctions des directeurs techniques et des directeurs commerciaux, etc.

2. Renforcement des équipes d'inspection avec une partie dédiée aux établissements pharmaceutiques industriels et grossistes répartiteurs pour des inspections approfondies et régulières.

3. Pharmacovigilance :

- Définition des prérogatives et des missions de la commission nationale de pharmacovigilance.

- Respect par les établissements pharmaceutiques industriels de la réglementation en vigueur et des exigences internationales concernant la pharmacovigilance pour sécuriser l'usage des médicaments.

4. Amélioration des processus de communication sur les rappels de lots pour les rendre plus efficaces et ce, dans l'intérêt des patients.

5. Gestion des ruptures de stock :

- Respect du stock de sécurité et plus particulièrement pour les médicaments essentiels qui n'ont pas de similaires sur le marché.

- Communication dans les délais sur les ruptures (mais aussi sur les dates prévisionnelles des remises sur le marché) et ce, en collaboration avec l'ensemble des professionnels de santé (médecins et pharmaciens).

6. Réglementation de la publicité :

- Mise en place des bonnes pratiques de la publicité des médicaments

- Mise en place d'une charte Qualité de la visite médicale

- Instauration d'une commission nationale de contrôle de la publicité intégrant le Conseil de l'ordre des pharmaciens, le Conseil de l'ordre des médecins et les autorités de tutelle.

7. Mise en place d'un groupe de travail COPFR / CNOM pour l'élaboration d'une charte de l'éthique et de la déontologie pour la promotion médicale en collaboration avec d'autres instances, dont la SMSM.

8. Mise en place d'un système de formation continue obligatoire pour les pharmaciens et pour l'ensemble du personnel impliqué dans l'acte pharmaceutique.

Journée du COPFR



M. R. Lamrini remettant un trophée à M. Jean Pierre Caccioni, président de la Section B de l'Ordre des Pharmaciens de France



Mme L. Sentissi et Mme Fatima Lahmouddi, deux organisatrices de cette journée



Quelques membres du Comité d'Organisation en présence de M. Godon

Membres titulaires du bureau du COPFR

Président : M. Rachid Lamrini
Vice-Présidente : Mme Nadia Lahkim
Secrétaire Générale : Mlle Fatima Lahmouddi
SG. Adjoint : Mme Layla Sentissi
Trésorier : M. Mounir Beddah
Assesseurs : M. Hassan Eddari, M. Lahcen Bouchaouir, M. Toufik Ahandour



Hommage à M. Abderrahim Derraji, fondateur du site pharmacies.ma

La rédaction de L'Officiel est honorée de la reconnaissance manifestée, au cours de cette journée, par l'ensemble des membres du COPFR, à M. Abderrahim Derraji, rédacteur en Chef de la revue "L'Officiel" et fondateur de Pharmacies.ma. M. Rachid Lamrini a rendu, au nom des membres du COPFR, un hommage sincère à ce pharmacien dévoué qui, grâce à la création de ce désormais célèbre site internet, rend d'innombrables services à la profession et à des pharmaciens d'horizons divers. Pour avoir travaillé avec M. Derraji et connaissant son engagement à défendre la profession avec énergie, toujours dans le souci du respect de l'éthique, la rédaction de L'Officiel exprime ici, sa satisfaction de le voir distingué par ses pairs et c'est avec avec plaisir que nous prenons ce discours en relais :

"Ces quelques mots pour rendre hommage à notre confrère et ami M. Abderrahim Derraji, fondateur et concepteur du site "Pharmacies.ma". Je rappelle que cet hommage est celui de tous les

membres du bureau du Conseil de l'ordre des pharmaciens fabricants et répartiteurs, représentant l'ensemble des pharmaciens de l'industrie et de la répartition pharmaceutiques. Le site "pharmacies.ma" est un site pionnier de référence au Maroc que nous visitons, nous professionnels de la santé, quotidiennement pour la pertinence et la richesse des informations retrouvées, relatives à la santé en général et à la profession pharmaceutique en particulier. La mise à jour régulière de ce site dénote d'un travail continu et engagé pour apporter une information en temps réel dans un domaine aussi sensible que la santé. En 8 années, M. Abderrahim Derraji, a su imposer son site comme un site incontournable et sérieux, il a d'ailleurs obtenu depuis 2 ans la certification HONcode qui lui atteste la neutralité et l'objectivité de son information, ainsi que la qualité des informations médicales et de santé disponibles. Nous tenons à le féliciter pour son travail exemplaire et sans relâche, malgré toutes les difficultés rencontrées, et lui souhaitons une bonne continuation. Au nom de tous les membres du bureau du COPFR, nous tenons à remercier notre ami Abderrahim pour ses années de service auprès des professionnels de la santé, et nous serons heureux de le voir poursuivre cette mission qui l'honore et qui honore aussi le pharmacien. Qu'Abderrahim trouve ici le témoignage de reconnaissance et d'amitié de l'ensemble de ses consœurs et de ses confrères. Merci Abderrahim. Merci pharmacies.ma" (Discours de M. Rachid Lamrini).